

RÈGLEMENT

CONCOURS DE DESSINS SAINT-NICOLAS 2024

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

À l'occasion de l'arrivée de Saint-Nicolas à Namur, l'ASBL NAMUR CentreVille organise un concours de dessins, sur le thème «**Saint-Nicolas participe au chantier du piétonnier**». Ce concours est gratuit et s'adresse à tous les enfants entre 3 et 11 ans.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 1^{er} novembre au lundi 18 novembre 12h par simple remise du dessin de l'enfant à l'Espace NAMUR CentreVille – rue du Beffroi, 11 / 5000 Namur aux heures et jours d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 18h et samedi de 9h à 16h) ou via l'adresse mail info@namurcentreville.be.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES

Le concours se divise en 3 catégories d'âges :

- Catégorie 1 : 3-5 ans (années de naissance de 2019 à 2021)
- Catégorie 2 : 6-8 ans (années de naissance de 2016 à 2018)
- Catégorie 3 : 9-11 ans (années de naissance de 2013 à 2015)

ARTICLE 4 – CONSIGNES

Les enfants doivent produire un dessin répondant aux critères suivants :

- Le dessin doit impérativement être effectué sur le canevas « Concours Saint-Nicolas » disponible gratuitement à l'Espace Namur CentreVille – 11 rue du Beffroi / 5000 Namur et téléchargeable via le lien suivant : <https://urlz.fr/sPRZ>
- Le dessin doit respecter le thème imposé «Saint-Nicolas participe au chantier du piétonnier».
- Le dessin doit être réalisé par l'enfant, sans l'aide d'un adulte, ni copié, ni décalqué.
- La technique de dessin est libre (feutres, crayons de couleur, peinture, etc.).
- Les coloriages imprimés ne sont pas acceptés.
- Une seule participation par enfant.

Il est impératif que les coordonnées de l'enfant (Nom, Prénom, Adresse, Âge) **soient correctement indiquées** à l'espace prévu (en-tête) ainsi que le **numéro de téléphone du parent responsable** sous-peine d'annulation de la participation au concours.

ARTICLE 5 – VOTES ET RÉCOMPENSE

Tous les dessins reçus seront classés par catégorie et seront soumis aux votes sur la page Facebook de NAMUR CentreVille du mercredi 20 novembre (12h) au mercredi 27 novembre inclus (12h).

Un gagnant sera désigné dans chaque catégorie. Ce gagnant sera celui qui aura récolté le plus de likes sur son dessin sur Facebook et du jury. Aucun vote ne sera accepté après l'échéance annoncée

Le jury est composé de 4 personnes. Chaque représentant attribuera 100 likes à son coup de coeur dans chaque catégorie.

Les coups de coeur seront désignés en fonction des critères suivants :

Originalité - Qualité artistique - Pertinence au thème.

Le jury sera composé d'un professeur de dessin de l'Académie des Beaux-Arts de Namur - d'un représentant de Graphica - d'un représentant de Schleiper Namur - d'un représentant de NAMUR CentreVille. **Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.**

Le grand gagnant de chaque catégorie se verra remettre un cadeau par l'un des magasins de jouets du Centre-Ville de Namur et accompagnera Saint-Nicolas. La Coccinelle - La Hotte - Histoire Naturelle.

Le gagnant de chaque catégorie pourra récupérer son cadeau et accompagner Saint-Nicolas sur son bateau le samedi 30 novembre 2024. Chaque enfant sera **OBLIGATOIREMENT accompagné d'une seule personne majeure** qui sera responsable de lui sur toute la durée du trajet ainsi que durant les différents arrêts.

NAMUR CentreVille décline toute responsabilité en cas d'accident matériel/physique, en cas de casse et en cas de perte sur le bateau, les rives et durant l'entièreté du cortège de Saint-Nicolas dans la ville.

Les 2 dessins suivants qui auront récoltés le plus de votes dans chaque catégorie se verront remettre un autre lot dès l'annonce des gagnants sur la page Facebook de NAMUR CentreVille.

Les 3 grands gagnants des années précédentes qui ont accompagné Saint-Nicolas sur son bateau ne peuvent prétendre aux mêmes gains. Ils peuvent cependant prétendre aux autres récompenses.

Les gagnants seront personnellement contactés et annoncés sur Facebook le 27 novembre (entre 16h et 18h).

ARTICLE 6- MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

L'organisateur du concours, à savoir l'ASBL Namur CentreVille, se réserve le droit à tout moment d'apporter toute modification au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Il peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement. Toute suspicion ou preuve de non-respect du règlement induit une exclusion directe du concours.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ

La participation au concours autorise l'ASBL Namur CentreVille à utiliser gratuitement les dessins reçus sur la totalité de supports de communications existants (journaux, affiches, écrans, internet, réseaux sociaux, etc.).

L'organisateur, à savoir l'ASBL Namur CentreVille, peut prendre et utiliser toute photo des gagnants dans la communication.

